



Dons et legs en droit des successions : ce qu'il faut savoir

Conseils pratiques publié le 30/01/2025, vu 1874 fois, Auteur : [Le Droit successoral](#)

Transmettre son patrimoine est une préoccupation majeure pour beaucoup, et il existe plusieurs moyens d'organiser cette transmission, notamment par le biais de dons et de legs.

Dons et legs en droit des successions : ce qu'il faut savoir

Le droit des successions en France encadre strictement les modalités de transmission du patrimoine, qu'il s'agisse de donations ou de legs. Ces dispositifs permettent d'organiser la répartition des biens du vivant du disposant ou après son décès, tout en respectant les règles protectrices des héritiers réservataires.

Les dons : une transmission de son vivant

Le don, ou donation, consiste à transmettre un bien de son vivant à une personne de son choix. Il peut être fait en faveur d'un héritier ou d'un tiers, mais doit respecter certaines formalités pour être valide. La donation est un acte juridiquement contraignant qui nécessite l'intervention d'un notaire dans la plupart des cas.

Les différentes formes de donation

1. **Donation simple** : Elle est réalisée devant un notaire et peut concerner des biens immobiliers, mobiliers ou une somme d'argent.
2. **Donation-partage** : Permet d'anticiper la succession et d'éviter les conflits entre héritiers. Elle permet de répartir équitablement les biens entre les bénéficiaires dès le vivant du donateur.
3. **Donation avec réserve d'usufruit** : Le donateur conserve l'usage du bien jusqu'à son décès, ce qui lui permet de continuer à percevoir des revenus (comme des loyers pour un bien immobilier) tout en préparant la transmission.
4. **Donation manuelle** : Concernant les biens mobiliers, elle ne nécessite pas d'acte notarié, mais doit être déclarée à l'administration fiscale pour être prise en compte dans la succession.
5. **Donation rémunératoire** : Accordée en contrepartie de services rendus, elle est assimilée à une rémunération partielle.

Toutes les donations doivent respecter la réserve héréditaire, c'est-à-dire la part minimale du patrimoine qui revient obligatoirement aux héritiers réservataires (descendants en priorité). Si une donation dépasse la quotité disponible (la part du patrimoine librement transmissible), elle peut être réduite après le décès du donateur.

Conditions de validité d'une donation

Une donation doit respecter plusieurs conditions pour être juridiquement valable :

- **Le consentement du donateur** : Ce dernier doit être sain d'esprit et exprimer sa volonté de manière claire.
- **L'acceptation du bénéficiaire** : Une donation ne peut être imposée à une personne qui la refuse.
- **Un acte notarié dans certains cas** : Notamment pour les biens immobiliers.
- **Le respect des règles fiscales** : Une déclaration auprès de l'administration est obligatoire pour éviter des sanctions.

Les legs : une transmission après décès

Un legs est une disposition testamentaire permettant de léguer un bien à une ou plusieurs personnes après son décès. Il doit impérativement figurer dans un testament rédigé selon les formes prévues par la loi.

Les différentes catégories de legs

1. **Legs universel** : Permet de transmettre l'ensemble du patrimoine du défunt à un ou plusieurs légataires. Si plusieurs bénéficiaires sont désignés, ils se partageront les biens.
2. **Legs à titre universel** : Porte sur une quote-part du patrimoine (par exemple, la moitié des biens ou une partie définie des actifs).
3. **Legs particulier** : Il concerne un bien précis (immeuble, somme d'argent, bijoux, œuvres d'art, etc.).

Rédaction et validité du testament

Le testament peut être rédigé sous différentes formes :

- **Testament olographe** : Écrit à la main par le testateur, il doit être entièrement manuscrit, daté et signé.
- **Testament authentique** : Rédigé devant un notaire en présence de témoins, il offre une sécurité juridique accrue.
- **Testament mystique** : Remis sous pli cacheté à un notaire, garantissant la confidentialité jusqu'à l'ouverture de la succession.

Il est important de vérifier que le testament respecte les dispositions légales afin d'éviter des contestations ultérieures. Un testament mal rédigé peut être annulé ou interprété différemment par les juges, ce qui pourrait léser certains héritiers.

La fiscalité des dons et legs

Les donations et legs sont soumis aux droits de mutation, dont le montant dépend du lien de parenté entre le donateur et le bénéficiaire.

Abattements fiscaux et exonérations

Chaque bénéficiaire peut profiter d'un [abattement fiscal](#) qui varie selon la relation avec le défunt :

- **Enfants** : 100 000 € d'abattement.
- **Petits-enfants** : 31 865 € d'abattement.
- **Conjoints survivants et partenaires pacsés** : exonération totale.
- **Frères et sœurs** : 15 932 € d'abattement, sous conditions.
- **Autres bénéficiaires** : 1 594 € d'abattement.

Au-delà de ces seuils, des droits de succession sont appliqués selon un barème progressif allant jusqu'à 60 % pour les bénéficiaires sans lien de parenté.

Optimisation fiscale

Il est possible de limiter la fiscalité successorale en mettant en place certaines stratégies :

- **Donations en nue-propriété** : Permet de transmettre un bien tout en conservant son usufruit, ce qui réduit la valeur taxable.
- **Donations temporaires d'usufruit** : Utile pour optimiser l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).
- **Dons aux associations et fondations** : Certaines donations bénéficient d'exonérations fiscales si elles sont faites à des organismes d'utilité publique.

Pourquoi consulter un avocat ?

Les règles de transmission sont complexes et nécessitent une analyse approfondie pour éviter toute contestation ou requalification par l'administration fiscale. Un avocat en droit des successions peut vous conseiller sur :

- **La rédaction d'un testament** pour garantir le respect de vos volontés.
- **L'optimisation fiscale de vos donations** pour réduire la charge fiscale de vos héritiers.
- **La contestation d'un legs ou d'une donation** en cas de litige.
- **L'accompagnement en cas de conflits successoraux** entre héritiers.

En cas de doute ou de difficultés, il est fortement recommandé de faire appel à un professionnel du droit afin de sécuriser vos dispositions successorales et protéger vos héritiers, notamment lors de la [délivrance de legs](#).

Vous souhaitez en savoir plus sur vos droits en matière de succession ? Consultez un avocat spécialisé pour une étude personnalisée de votre situation.